

Rattrapage obligatoire

Par **Ariiia**, le **06/06/2021** à **00:14**

Bonjour, je suis étudiante en L2 de droit et je dois aller aux rattrapages pour 5 matières, je ne me sens pas de m'y rendre et préfère recommencer ma L2 car ce sont des événements personnels qui m'ont empêchée cette année de pouvoir me consacrer pleinement à mes études. Cependant je suis boursière et j'ai peur que l'on me retire ma bourse si je ne me rends pas aux rattrapages.

Je souhaite donc savoir si je suis obligée d'y aller ou si je peux simplement garder mes notes de 1er session et recommencer les matières restantes l'année prochaine.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/06/2021** à **09:52**

Bonjour

Non il faut que vous y alliez. En effet, il me semble que même pour les rattrapages, la scolarité vérifiera si l'absence est justifiée ou non.

Il est mieux de vous y présenter même si vous êtes sceptique. Sur les cinq matières, vous pouvez sûrement en valider quelques unes, ce qui sera déjà ça de moins à repasser pour l'année prochaine.

N'hésitez pas à venir poser vos questions sur le forum.